

L'offre groupée de services ⁽¹⁾

A compter du 1er janvier 2024, les tarifs des offres groupées de services destinées aux clients Associations de Proximité évoluent.

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant association de proximité par exemple : chéquier⁽²⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽³⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

Cotisation à une offre groupée de services Forfait services Association

- Sans carte	2,50 €/mois
--------------	-------------

Cotisation à une offre groupée de services Bouquet Liberté Association

- Sans carte	6,00 €/mois
- Avec carte de retrait Associatis	7,10 €/mois
- Avec carte de paiement Electron	8,10 €/mois
- Avec la carte Visa Business à débit immédiat	10,30 €/mois
- Avec la carte Visa Gold Business à débit immédiat (arrêt de commercialisation depuis le 02/11/2015)	15,60 €/mois

Cotisation à une offre groupée de services Forfait Associatis Essentiel (Arrêt de commercialisation 24 février 2015)

- Sans carte	6,00 €/mois
- Avec carte de retrait Associatis	7,10 €/mois
- Avec carte de paiement Electron	8,10 €/mois
- Avec la carte Visa Business à débit immédiat	10,30 €/mois
- Avec la carte Visa Business à débit différé (arrêt de commercialisation depuis le 24/02/2015)	10,30 €/mois
- Avec la carte Visa Gold Business à débit immédiat (arrêt de commercialisation depuis le 02/11/2015)	15,60 €/mois
- Avec la carte Visa Gold Business à débit différé (arrêt de commercialisation depuis le 24/02/2015)	15,60 €/mois
- Avec Protection juridique mais sans carte ⁽⁴⁾	9,00 €/mois

(1) Certains services inclus dans les offres groupées de services sont soumis à la TVA

(2) Service gratuit à l'unité

(3) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(4) Protection juridique est un contrat de BPCE ASSURANCES Société anonyme au capital social de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des assurances -350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13 - France. Voir conditions générales ou notices d'informations.